



santé au travail en limousin



Suivez-nous sur Twitter : [@STL_Limousin](https://twitter.com/STL_Limousin)

DoC'ActuS

Bulletin d'information du centre de documentation en santé au travail en Limousin

N° 127, novembre 2018

Sommaire :

Extraits du journal officiel de la République française	2
Extraits du journal officiel de l'Union européenne	2
Sénat	2
Jurisprudence	3
Recommandation	4
Les brèves	5
Rapports et études	8
Sur le web	9
La boîte à outils	10
Les chiffres en plus	11
Nouveautés INRS	12
Congrès, colloques, conférences	13
Attention à la chute.....	14



Extraits du journal officiel de la République française

15/11/2018

- [Décret n° 2018-990 du 14 novembre 2018](#) relatif à l'expérimentation par les entreprises adaptées d'un accompagnement des transitions professionnelles des **travailleurs handicapés** vers les autres employeurs.

18/11/2018

- [Arrêté du 14 novembre 2018](#) portant agrément d'organismes pour effectuer les vérifications techniques réglementaires dans **les établissements recevant du public**.

24/11/2018

- [Décret n° 2018-1022 du 22 novembre 2018](#) fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'utilisation et de règles de circulation d'équipements de travail mobiles et abrogeant le titre « véhicules sur piste » du règlement général des industries extractives.

Notice : Le décret complète et adapte les prescriptions de la quatrième partie du code du travail, relative à la santé et à la sécurité au travail pour leur application aux travailleurs et employeurs des entreprises et établissements relevant des mines, des carrières et de leurs dépendances. Le code du travail complété par le présent décret remplace les dispositions correspondantes qui figuraient jusqu'alors dans le règlement général des industries extractives (RGIE), en matière d'utilisation d'équipements de travail mobiles. Il abroge donc le titre véhicules sur piste du RGIE.

- [Arrêté du 22 novembre 2018](#) abrogeant certaines dispositions relatives **aux véhicules sur piste dans les industries extractives**

Extraits du journal officiel de l'Union européenne

6 novembre 2018

- [Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2014/68/UE](#) du Parlement européen et du Conseil relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements sous pression.

Sénat

[Réponse du Ministère de la santé](#) à la question écrite n° 07251 posée par M. Rachel MAZUIR publiée dans JO Sénat le 01/11/2018 : « **Violences contre les médecins** ».

[Réponse du Ministère de la santé](#) à la question écrite n° n° 02123 posée par M. Jean-Yves ROUX publiée dans JO Sénat le 01/11/2018 : « **Sécurité au travail des personnels soignants** »

[Réponse du Ministère de la santé](#) à la question écrite n° 06271 posée par Mme Elisabeth DOINEAU publiée dans le JO Sénat le 01/11/2018 : « **Protocole national de diagnostic et de soins de la maladie de Lyme** ».

[Réponse du Ministère de la santé](#) à la question orale n°0462S posée par Mr Marc Laménie publiée dans le JO Sénat du 24/10/2018 : « **Devenir des services de santé au travail interentreprises** »



Faute inexcusable : La chose définitivement jugée au pénal s'imposant au juge civil, l'employeur définitivement condamné pour un homicide involontaire commis dans le cadre du travail sur la personne de son salarié et dont la faute inexcusable est recherchée, doit être considéré comme ayant eu conscience du danger auquel celui-ci était exposé et n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver. *Liaisons sociales quotidien le 22/10/2018.*

- [Cass. Soc., n° 17-18712 du 11/10/2018.](#)

L'obligation de sécurité de l'employeur en cas de violence morale : Dans cette affaire, une salariée avait été victime de propos à connotation raciste de la part de l'un de ses collègues. En cas de violence morale exercée à l'encontre de l'un de ses salariés, l'employeur ne manque pas à son obligation de sécurité s'il justifie avoir pris les mesures de prévention prévues par le code du travail et, après qu'elle se soit produite, les mesures immédiates propres à la faire cesser.

- [Cass. soc., n° 16-25438 du 17/10/2018.](#)

Le salarié qui doit surveiller le travail des autres durant sa pause repas doit être rémunéré : La pause déjeuner n'est pas de tout repos pour ce chef de cuisine. Durant les 45 minutes qui lui sont accordées par l'hôtel pour lequel il travaille, il reste chargé de surveiller le bon déroulement des activités en cuisine. Idem lors de sa pause du soir, durant laquelle il est fréquemment sollicité afin de préparer et servir les cocktails commandés par les clients. La Cour de Cassation rappelle que lorsqu'un salarié ne peut pas vaquer librement à ses occupations durant ses pauses, il est considéré comme accomplissant un travail effectif et par conséquent doit être rémunéré. *Editions législatives le 06/11/2018.*

- [Cass. Soc., n° 17-13841 du 24/10/2018](#)

La confirmation du médecin concernant l'inaptitude à tout poste ne dispense pas l'employeur de rechercher un reclassement. Le médecin du travail doit donner son avis sur les possibilités de reclassement du salarié déclaré inapte. Même s'il considère qu'aucun aménagement ne peut être fait pour reclasser le salarié, l'employeur doit rechercher les possibilités de mutations, transformations de poste de travail ou aménagements du temps de travail, insiste la Cour de cassation dans un arrêt du 24 octobre 2018. *Editions législatives, le 13/11/2018.*

- [Cass. Soc., n° 17-17.836 du 24/10/2018](#)

L'employeur est-il responsable des altercations entre salariés ? A cette question la Cour de Cassation vient dans un arrêt récent de répondre par l'affirmative. En l'espèce la Cour a considéré que le fait pour l'employeur, bien qu'ayant connaissance des répercussions immédiates causées sur la santé du salarié par une première altercation avec l'un de ses collègues, des divergences de vues et des caractères très différents voire incompatibles des protagonistes et donc du risque d'un nouvel incident, de n'avoir pris aucune mesure concrète pour éviter son renouvellement, constitue bien un manquement à son obligation de sécurité. *Dalloz Actualités le 14/11/2018.*

- [Lire une synthèse de l'arrêt](#)
- [Lire l'arrêt en texte intégral](#)

Faute inexcusable de l'entreprise utilisatrice en cas d'absence de formation renforcée : Dans cet arrêt La Cour de cassation estime qu'étant affectée à un poste de travail présentant des risques particuliers pour sa sécurité, la salariée victime aurait dû bénéficier d'une formation renforcée à la sécurité et que la présomption de faute inexcusable instituée par l'article L. 4154-3 du code du travail ne peut être renversée que par la preuve que l'employeur a bien dispensé au salarié cette formation renforcée, ce que l'entreprise ne peut justifier. *Editions législatives, le 19/11/2018.*

- [Cass. Soc., n° 17-17.694 du 11/10/2018.](#)

Maladie professionnelle : l'employeur a accès aux documents non couverts par le secret médical. La décision de prise en charge d'une maladie au titre d'un tableau de maladies professionnelles est inopposable à l'employeur si les examens prescrits par ce tableau ne sont pas versés au dossier mis à sa disposition par la CPAM. L'arrêt du 11 octobre 2018 précise que **l'audiogramme prescrit par le tableau n° 42 échappe au secret professionnel** et doit donc être mis à disposition de l'employeur par la caisse primaire. Selon les éditions Lefebvre, il devrait être de même des autres examens complémentaires prescrits par d'autres tableaux. *Editions Francis Lefebvre, 27/11/2018.*

- [Cass. 2e civ. 11-10-2018 n°17-18.901](#)

Recommandation

R484 : CACES® Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des ponts roulants et des portiques. Cette recommandation propose des moyens permettant :

- La vérification des compétences de vos opérateurs,
- L'organisation des tests destinés à cette évaluation,
- La délivrance des certificats d'aptitude correspondants
- [Télécharger la recommandation.](#)



Rapport Lecocq, une réforme d'envergure ?

Trois professeurs de médecine se penchent sur le rapport. Quelques pistes d'amélioration sont proposées sur les missions des médecins du travail, le guichet unique ou encore la recherche en santé au travail. *Semaine Sociale Lamy, le 25/10/2018*

- [Lire l'article.](#)

Rayonnements ionisants : prévention des risques de cataracte : L'INRS vient de publier un article « Cristallin et rayonnements ionisants » dans la revue Références en santé au travail. Ce texte fait le point sur :

- ✓ Les différentes méthodes d'évaluation de la dose au cristallin
- ✓ Les mesures de radioprotection (mesures techniques et organisationnelles, EPC/EPI)
- ✓ Les modalités du suivi de l'état de santé des travailleurs ;
- ✓ La conduite à tenir en cas d'accident

- [Lire l'article.](#)

Pathologies psychiques : 13 arguments en faveur de l'amélioration de la reconnaissance en maladie professionnelle :

Depuis la loi du 25 octobre 1919, toutes les affections reconnues sont indiquées dans des tableaux de maladies professionnelles, dont le premier concernait le saturnisme. On ne trouve dans cette approche par tableaux que des pathologies somatiques consécutives à un travail pénible, dangereux et salissant ; en un mot industriel. Mais aucune maladie psychique. Comme si le monde post-industriel et l'économie numérique ne généraient pas leurs propres troubles et maladies. Il est temps d'adapter notre modèle de protection sociale au XXI^e siècle. Selon l'étude publiée par Technologia en 2014, environ 3 millions d'actifs étaient exposés à un risque élevé d'épuisement professionnel. *Miroir social le 23/10/2018.*

- [Lire l'article.](#)

Cadences effrénées, forte pression, salaire minimum... Dans les coulisses des "drives" des supermarchés. Comment les services "Drive" des supermarchés peuvent-ils livrer en quelques minutes les courses à leurs clients ? France 2 a enquêté sur les conditions de travail du secteur en se faisant employer dans un de ces magasins. *France Info, le 31/10/2018.*

- [Lire l'article et la vidéo.](#)

Rapport Lecocq : Dans une lettre datée du 30 septembre dernier, le collège des enseignants interpellait les auteurs du rapport dit "Lecocq", notamment sur la question de la place du médecin du travail dans le futur dispositif. La réponse de M. Forest pour les rapporteurs, relayée par des syndicalistes de la branche des SSTI ainsi que le communiqué émis en réaction par Présanse sont à lire sur le site Présanse. *Présanse le 31/10/2018.*

- [Lire l'article](#)

Médecine du travail, « Pas forcément dans les priorités du gouvernement » : La médecine du travail ne cesse de voir ses effectifs fondre. C'est l'une des préoccupations du Pr Jean-Dominique Dewitte, du service pathologies professionnelles du CHRU de Brest, qui a été élu en février président de la Société française de médecine du travail (SFMT). *Le Télégramme, le 04/11/2018.*

- [Lire l'article.](#)

Le mal de dos coûte 12,2 millions de jours de travail et 1 milliard d'euros aux entreprises :

Comment venir à bout des maux de dos en entreprise, c'est l'enjeu de la campagne de l'assurance maladie qui a débuté le 6 novembre pour deux mois. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie au travail des collaborateurs, mais aussi de réduire le nombre et la durée des arrêts maladie liés aux maux de dos. Le site de l'assurance maladie propose aux entreprises un Kit communication pour favoriser la mise en place de démarches de prévention collectives et individuelles. *Améli le 06/11/2018.*

[En savoir plus ...](#)

Assouplissement des règles pour les conducteurs diabétiques : Les conditions de validation du permis de conduire vont être assouplies pour les diabétiques, a annoncé le 7 novembre dernier l'association qui les représente. Les personnes souffrant de diabète de type I ou II devaient jusqu'à présent déclarer leur pathologie à l'auto-école, puis obtenir un accord du médecin agréé par la préfecture de police. Dorénavant, la démarche pourra être faite auprès du médecin traitant. *Le Figaro le 07/11/2018.*

- [Lire l'article.](#)



La mission sur les arrêts maladie pointe les conditions de travail : La note d'étape remise au Premier ministre par la mission sur les arrêts maladie relève que l'une des causes principales de l'augmentation des dépenses d'indemnisation est la conséquence du recul de l'âge de la retraite, avec un impact des conditions de travail. *Santé Travail le 08/11/2018.*

- [Lire l'article.](#)

Toutes les entreprises doivent se poser la question du risque radon : Depuis le 01/07/2018, avec la transposition de la directive 2013/59/Euratom, la France a modifié la prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants. Les émanations de radon sur le lieu de travail, jusqu'alors assez peu prises en compte, deviennent un élément à intégrer lors de l'évaluation des risques, a fortiori si l'entreprise est en "zone 3" selon la nouvelle cartographie. Deux seuils sont fixés : 300 Bq/m³ pour la concentration en radon, et 6 mSv/an pour la dose sur le travailleur. *Editions Législative, le 08/11/2018.*

Le temps partiel thérapeutique plus facile à prescrire : C'est un petit amendement qui a fait assez peu de bruit. Et pourtant il peut changer la vie de beaucoup de salariés. Les députés ont adopté une mesure qui permet aux médecins de prescrire plus largement un mi-temps, ou un temps partiel, thérapeutique. *France Info « C'est mon boulot », Philippe Duport, 12/11/2018.*

- [Lire l'article et écouter l'émission \(3 :00mn\)](#)

La santé des travailleurs sous-traitants dans le secteur du nucléaire : Résumé de la présentation de l'éthnographique de Marie-Aurore Malfilatre doctorante au centre d'étude des mouvements sociaux pour un séminaire sur la santé des travailleurs sous-traitants dans le secteur du nucléaire. *Echosciences Grenoble le 12/11/2018.*

- [Lire l'article.](#)

Télétravail, temps partiel, contrôles : le gouvernement s'attaque aux arrêts maladie. Le Premier ministre, Édouard Philippe, a mandaté l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) qui, le 13/11/2018, a réuni tous les acteurs - médecins, syndicats du patronat et des salariés, et représentants des patients - pour faire un point d'étape. Un état des lieux a été dressé, et plusieurs pistes évoquées :

- Réduire la durée des arrêts en favorisant le télétravail.

- Une nouvelle case sur la feuille de maladie « **voir la médecine du travail** »
- Augmenter les contrôles et convocation par SMS.
- Permettre l'arrêt maladie à temps partiel.
- Pas de pistes sur les jours de carence.
- Un médecin contrôleur mandaté par l'employeur ?
- [Lire l'article du 14/11/2018 du Parisien.](#)

La grande galère des dyslexiques au travail : lus d'un million de personnes en France souffrent de ce trouble qui peut causer de grandes difficultés au travail car la dyslexie ce n'est pas que confondre les "b" et les "d". Selon l'association Puissance Dys, c'est toute une série de troubles qui fragilisent les personnes qui en souffrent. *France Info « C'est mon boulot », Philippe Duport, 16/11/2018.*

- [Lire l'article et écouter l'émission \(3 :00mn\)](#)

Emploi des personnes handicapées : Quels changements à venir pour les employeurs ?

Dès janvier 2020, l'obligation des entreprises en matière d'emploi des travailleurs handicapés va connaître des évolutions notables, conformément à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée en septembre 2018 qui prévoit en particulier que toutes les entreprises, y compris celles de moins de 20 salariés, seront concernées. Ecomnews fait le point sur ces changements. *Ecomnews le 20/11/2018.*

- [Lire l'article.](#)

Rapport Lecocq : "L'enjeu de l'efficacité de la santé au travail ne peut pas se résumer à du Meccano administratif". Face aux sénateurs qui l'auditionnaient sur le budget 2019 de la sécurité sociale, le directeur de la Cnam, Nicolas Revel, n'a pas caché son opposition à la proposition de réorganisation du système de santé au travail portée par la députée Charlotte Lecocq. Le rapport "a pour mérite - et c'était l'objet de la saisine - de poser la question de l'efficacité de la santé au travail en France, qui est un vrai sujet", reconnaît Nicolas Revel. Mais créer un opérateur unique à l'échelle régionale, en lui transférant les ressources, les missions, les compétences et les effectifs des agents de prévention de la branche AT-MP, "c'est un choix que je ne partage pas", affirme-t-il. "La position de la Cnam n'est pas d'être contre la réforme, complète Marine Jeantet directrice des risques professionnels de la Cnam, la question est de savoir quelle place a l'assureur dans ce nouveau système". *Actuel|HSE le 21/11/2018.*



108 milliards d'euros, la facture astronomique de l'absentéisme au travail :

Management désuet, manque de proximité, directives autoritaires... Selon une étude de l'institut Sapiens révélée par Le Parisien-Aujourd'hui en France, l'absentéisme « caché » pèserait presque 108 milliards d'euros en France. C'est « l'équivalent du budget de l'éducation nationale qui part en fumée tous les ans », s'alarment les auteurs de l'étude qui ajoutent que ce montant « manque aux entreprises, à l'État et, en bout de course, à la croissance française ». *Le Figaro* le 22/11/2018.

- [Lire l'article.](#)

La santé au travail : un enjeu majeur dans le transport routier.

Lors d'une étude réalisée sur la thématique de la santé au travail par l'institut IFOP, il ressort qu'à la quasi-unanimité, les dirigeants de sociétés du transport interrogés font part de leur volonté de placer la question de la prévention santé dans leur entreprise comme une priorité. 92% considèrent d'ailleurs que la prévention santé des salariés est bénéfique pour les salariés comme pour l'entreprise au global. Cette attente est partagée par les salariés du secteur : 85 % jugent pertinente l'idée de suivre des actions de prévention spécifique à la profession ! *Préventica* le 23/11/2018.

- [Lire l'article.](#)

Nouvelles fiches d'information sur les nanomatériaux et les outils pratiques pour gérer les substances dangereuses.

L'EU-OSHA a créé deux nouvelles fiches d'information en rapport avec la campagne "Lieux de travail sains - Maîtriser l'usage des substances dangereuses" (26/11/2018) :

- Les outils et orientations pratiques concernant les substances dangereuses sur le lieu de travail : présentés dans une base de données, pour garantir une gestion efficace de la sécurité et de la santé ;
- Les nanomatériaux manufacturés sur le lieu de travail.
- [Lire l'article sur le site d'Eurogip.](#)

Rapport Lecocq : le malaise des agents de la Sécu persiste.

Une nouvelle note de la direction des Risques professionnels de la Sécu détaille ses craintes d'une séparation des missions de contrôle et de conseil envisagée dans la prochaine réforme de la santé au travail. Pas du tout du goût des partenaires sociaux. La direction des Risques professionnels (DRP) de l'Assurance maladie se débat pour que la réforme programmée de la

santé au travail ne touche pas aux missions de contrôle des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), comme le propose le rapport Lecocq. *Travail & Santé* le 26/11/2018.

- [Lire l'article.](#)

L'imprimante 3D génère des particules néfastes pour l'organisme :

L'impression 3D est l'innovation technologique qu'a réalisé Charles Hull entre 1983 et 1984, une invention qui peut être qualifiée de révolutionnaire. Cependant, le « Georgia Institute of Technology » vient de réaliser certaines observations peu rassurantes à propos de l'impact physique des imprimantes 3D sur l'organisme humain. Cet institut a pu, grâce au parrainage de UL Chemical Safety mesurer le taux de particules émises dans un environnement contrôlé par les imprimantes. *Siècle digital* le 26/11/2018.

- [Lire l'article.](#)



Bilans du Conseil d'orientation sur les conditions de travail : Découvrez les bilans annuels du Conseil d'orientation sur les conditions de travail Ils dessinent un panorama de l'action en faveur de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail. *Ministère du travail 31/10/2018.*

- [Bilan 2017, conditions de travail](#)
- [Synthèse 2017, conditions de travail](#)

Les attentats du 13 novembre 2015, un marqueur de la mémoire collective : Dans le cadre du programme d'études « 13-Novembre » dont l'objet est de comprendre les liens entre mémoire individuelle et mémoire collective d'un événement traumatique, piloté par le CNRS, l'Inserm et héSam Université, soutenu par les Investissements d'Avenir et associant 31 partenaires, le Crédoc a réalisé en juin 2016 et en juin 2018 une enquête sur les attentats du 13 novembre 2015, leur mémorisation et leur perception par la société française. *CREDOC, le 13/11/2018.*

- [Télécharger l'enquête \(4 pages\).](#)

Travailleurs handicapés : légère hausse du taux d'emploi direct : À l'occasion de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, qui se tient jusqu'au 25 novembre, la Dares a publié le 15/11/2018 ses dernières statistiques sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) et relève une très légère hausse du taux d'emploi direct : + 0,1 point en 2016 par rapport à 2015. *Actuel|HSE le 23/11/2018, 8 pages.*

- [Etude de la Dares](#)

L'emploi des travailleurs handicapés en Nouvelle-Aquitaine : En Nouvelle-Aquitaine, plus de 30 500 travailleurs handicapés sont employés dans les 7 350 établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Cela représente 23 095 équivalents temps plein sur l'année, pour un taux d'emploi direct de 4%, soit l'un des plus élevés des régions métropolitaines. *Directe NA le 26/11/2018, 11 pages.*

- [Télécharger l'étude.](#)

Accidents du travail : les ouvriers et les jeunes sont les plus exposés : Selon une étude de l'Insee publiée le 15 novembre, 26 % des personnes travaillant ou ayant travaillé déclarent, en 2013, avoir eu au moins un accident du travail (hors accident de trajet) ayant entraîné une blessure. Ces accidents concernent avant tout les ouvriers (40 %), soit deux fois plus que les cadres (16 %). Les secteurs les plus concernés sont la construction (42 %), le transport (34 %), l'agriculture (32 %) et l'industrie (31 %), ce qui explique notamment que les hommes soient plus touchés (35 %). Les jeunes travailleurs sont plus affectés, même si la probabilité d'avoir un accident est plus importante en avançant dans la carrière. *Editions législatives, le 20/11/2018*

- [Lire les résultats sur le site de l'INSEE.](#)

Handicap, santé au travail : La Fnath dévoile, dans un rapport intitulé "Handicap, Santé au Travail", les enseignements de son observatoire qu'elle a mis en place dans le cadre d'une convention avec l'Agefiph. Celui-ci relate les parcours professionnels des victimes du travail et personnes handicapées. Au total, la FNATH formule 25 propositions, dont un certain nombre repris du rapport de l'IGAS sur la prévention de la désinsertion professionnelle. *FNATH, novembre 2018, 56 pages.*

- [Télécharger le document « Handicap, santé au travail ; améliorer les parcours professionnels »](#)

Cloueuses portatives : Développement de méthodes de diagnostic vibratoire et acoustique.

Dans un récent rapport, l'IRSST propose des pistes pour simplifier les méthodes d'évaluation du bruit et des vibrations émis par les cloueuses utilisées le plus souvent par les charpentiers et les couvreurs, dans le but de réduire leur exposition dans le cadre de leur travail. Ces outils émettent du bruit et des vibrations à des niveaux qui mettent aux usagers à risque de surdité professionnelle ou du syndrome vibratoire main-bras. Pour réduire le bruit, les chercheurs proposent différentes solutions, dont l'installation d'un silencieux, l'optimisation des butées de fin de course du bélier ainsi que l'ajout d'une barrière acoustique pour recouvrir le corps de l'outil. Une poignée découplée des autres parties de la cloueuse réduirait les vibrations transmises à l'opérateur. *IRSST, le 20/11/2018, 103 pages.*

- [Télécharger le rapport.](#)

Un travailleur sur cinq présente des risques de troubles mentaux : Une étude parue ce lundi révèle que 22 % des Français actifs présentent "une détresse orientant vers un trouble mental". Les experts alertent sur les effets du travail sur la santé psychique. *France Inter le 26/11/2018.*

- [Lire l'article.](#)
- [Lire les résultats.](#)

Dans le privé, un salarié sur trois en arrêt maladie au moins une fois dans l'année : C'est l'assureur Malakoff Médéric qui a mené l'enquête. En 2018, 34% des salariés du privé ont été absents au moins un jour pour maladie. Les seniors sont particulièrement touchés par les arrêts de longue durée. C'est moins que les employés des collectivités territoriales (45%, d'après le cabinet Sofaxis). L'autre tendance révélée par l'étude est que de nombreux salariés ne respectent pas les arrêts maladie qui leur sont prescrits. Près d'un arrêt maladie sur quatre (23%) n'est pas suivi par le salarié. Soit il reprend avant, soit il ne s'arrête pas du tout. C'est un chiffre en hausse de quatre points. *France Inter le 27/11/2018.*

- [Lire l'article](#)
- [En savoir plus sur l'étude](#) (Le comptoir MM)

Sur le web

L'AGEFIPH a mis en ligne 4 vidéos à destination des entreprises :

- ✓ Vidéo 1 (2 :34mn) : Qu'est-ce que le handicap ?
- ✓ Vidéo 2 (2 :29 mn) : Comment se comporter avec un collègue handicapé ?
- ✓ Vidéo 3 (2 :03 mn) : Comment faire reconnaître son handicap ?
- ✓ Vidéo 4 (2 :00) : Comment faciliter votre retour à l'emploi après un arrêt de longue durée ?
- [Consulter la page Youtube.](#)

"La santé-travail va devenir un thème de discussion" : Le Pr P. Frimat évoque la réunion du Conseil national d'orientation des conditions de travail organisée le 29/10/2018 par la Ministre du travail autour des rapports publiés cet été sur la santé-travail. *ISTNF, le 06/11/2018, 2 :20 mn*

- [Lire la vidéo](#)

La sécurité et la santé au travail s'affichent : Depuis 1947, les affiches de l'INRS sont de fidèles marqueurs de l'évolution de la société et du monde du travail. Elles ont été apposées au plus près des risques, dans les ateliers, les usines, les entrepôts, les chantiers ou les bureaux pour informer les travailleurs sur la santé et la sécurité au travail. *INRS, novembre 2018.*

- [Découvrir l'exposition.](#)

L'emploi des handicapés psychiques : Quand on évoque le handicap, on pense souvent fauteuil roulant, troubles moteurs, mobilité restreinte... Pourtant, le handicap psychique reste la première cause d'invalidité en France. Reconnus depuis 2005 comme handicap, les troubles psychiques, bien que parfois invisibles, font peur. Comment faire changer les mentalités, alors qu'un tiers des Français se déclarent gênés à l'idée de travailler dans la même équipe, ou de partager un repas avec une personne atteinte d'un trouble psychique ? **Comment mieux inclure les handicapés psychiques dans le monde du travail ?** RFI en parle à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées au cours de l'émission « 7 milliards de voisins » du 27/11/2018 (48 :30 mn)

- [Ecouter l'émission](#)

La boîte à outils

Choix d'un siège de travail - Ne vous asseyez pas sur des idées reçues... ! : Ce document a pour objectif de sensibiliser l'utilisateur sur l'importance du choix d'un siège pour un poste de travail sur écran (ordinateur, poste informatique) et de le guider dans ce choix. *EPSAT-Epinal, 09/2018.*

- [Télécharger la plaquette.](#)

Maintien en emploi : guide publié par le PRITH Hauts de France. Ce guide interactif présente les outils et les contacts pouvant apporter une aide aux travailleurs, aux employeurs et à leurs représentants sur le site du Prith Hauts-de-France.

- [Guide Interactif du Maintien dans l'Emploi dans les Hauts-de-France](#)

Maintien dans l'emploi : quels acteurs ? quels outils ? Quelles solutions existent pour une personne dont l'état de santé risque d'avoir un impact sur l'exercice de son activité professionnelle ? Une cartographie d'un parcours de maintien dans l'emploi a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail "maintien" réunissant les différents acteurs travaillant sur ce sujet (Services de santé au travail, MSA, Agefiph, Sameth, Aract... Elle détaille les outils mobilisables et le rôle de tous les acteurs du maintien dans l'emploi. *Ministère du travail, octobre 2018.*

- [Lire le communiqué et télécharger l'infographie](#)

Santé et sécurité des apprentis : La Direccte Pays de Loire et les services de santé au travail de la région ont conçu un document qui donne aux apprentis des informations utiles pour leur santé et leur sécurité en abordant différents thèmes : contrat d'apprentissage, droits et obligations, sécurité, hygiène, durée du travail, rôle des services de santé au travail et contacts utiles. *Direccte Pays de Loire, MàJ octobre 2018, 12 pages.*

- [Télécharger le document](#)

Hôtellerie / Restauration deux nouveaux outils déployés par l'INRS et l'Assurance Maladie Risques Professionnels en collaboration avec les organisations professionnelles et CCI France pour accompagner les professionnels dans une démarche de prévention des risques de chutes, de glissade et de manutentions manuelles : OiRA et MAVImplant. *INRS novembre 2018.*

- [Lire l'article sur le site de l'INRS.](#)

La réglementation du travail applicable aux salariés saisonniers dans les hôtels, cafés, restaurants : Ce document publié par la Direccte Auvergne Rhône Alpes précise les principales dispositions et obligations des employeurs applicables en matière d'embauche, de durée du travail et de repos, de rémunération de santé et de sécurité au travail. *Direccte Auvergne Rhône-Alpes, octobre 2018.*

- [Télécharger la plaquette.](#)

Les documents en santé et sécurité : Le service de santé au travail Cholet Saumur a mis en ligne un mémento des documents obligatoires que l'entreprise doit détenir, produire et mettre à jour : La réglementation distingue les documents d'information à afficher obligatoirement et ceux devant être mis à disposition des salariés et des instances institutionnelles. *STCS Cholet Saumur, MàJ octobre 2018.*

- [Télécharger le mémento des documents obligatoires \(Fiche n°8\).](#)

Risque routier : Le service de santé au travail Cholet Saumur a mis en ligne un document sur le risque routier présentant une démarche de prévention. *STCS Cholet Saumur, septembre 2018.*

- [Télécharger la brochure « 6 bonnes raisons de se garer en marche arrière ».](#)

Accueil des nouveaux salariés : Le service de santé au travail Cholet Saumur a mis en ligne un document qui montre comment l'accueil aide les nouveaux arrivants à découvrir l'entreprise et ainsi à s'intégrer plus rapidement. *STCS Cholet Saumur, MàJ octobre 2018.*

- [Télécharger la fiche n°7 : l'accueil des nouveaux arrivants.](#)

Conduites addictives en milieu de travail : AIPALS vient de publier un guide qui a pour objectif de mettre à la disposition des entreprises et des représentants du personnel des outils opérationnels en vue d'une démarche globale de prévention des conduites addictives en milieu professionnel. *AIPALS, août 2018, 16 pages.*

- [Télécharger la brochure.](#)

Le risque UV naturels et rayonnements optiques artificiels : Ce livret de prévention mis en ligne par l'AIST84 dresse une liste des risques liés aux UV naturels et aux ROA, des métiers exposés, des équipements et lampes générateurs d'UV, avant de fournir les règles générales de sécurité à mettre en place. *AIST84, novembre 2018, 4 pages.*

- [Télécharger le livret.](#)

Les chiffres en plus

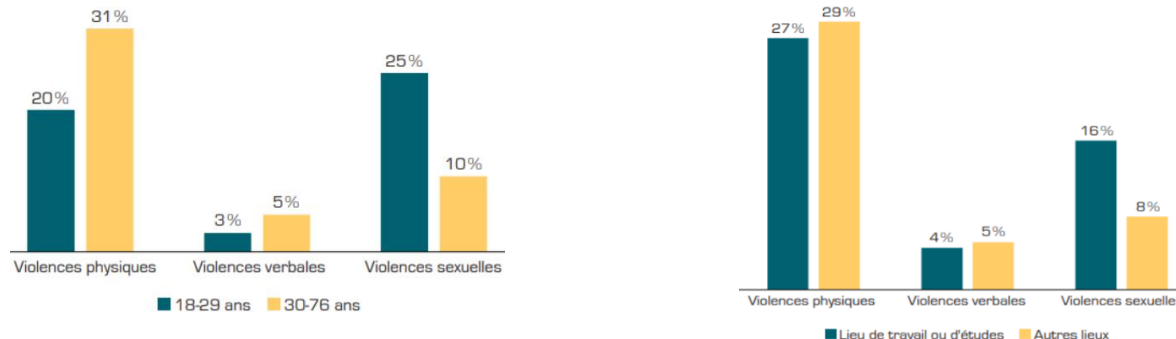
Attentats en France et impact psychotraumatique : Trois ans après les attentats de 2015, Santé publique France publie un BEH thématique autour des enquêtes de mesure de l'impact psychotraumatique des attentats auprès des personnes directement affectées (population civile ou intervenants), et plus largement sur la société française dans son ensemble. *Santé publique France, le 13/11/2018.*

- [Lire l'article et télécharger le BEH n° 38/38-2018.](#)

Les chiffres AT/MP 2017 : un taux de fréquence des AT en baisse, un léger recul des MP, une vigilance accrue pour l'intérim et les services à la personne, ... *Assurance maladie / Risques professionnels le 15/11/2018*

- [Lire le communiqué de presse.](#)
- [Lire l'article de Sud-Ouest sur le sujet](#) : Les accidents du travail en baisse, sauf dans l'aide à la personne et l'intérim.
- [Télécharger la synthèse](#)

Peu de personnes victimes de violences sur leur lieu de travail portent plainte : 21 % des personnes victimes de violences physiques, verbales ou sexuelles l'ont été sur le leur de travail ou d'études, d'après l'enquête Cadre de vie et sécurité. Seuls 7 % de ces individus ont déposé plainte auprès des services de police ou de gendarmerie (légèrement moins que les personnes victimes dans d'autres lieux : 8 %), met en exergue [une note de l'ONDRP](#) (observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) de ce novembre 2018. Les résultats suggèrent que le taux de plainte varie selon la nature des violences subies : 4 % pour les violences verbales, 16 % pour les violences sexuelles et 27 % pour les violences physiques. Le taux de plainte à la suite de violences sexuelles est plus élevé parmi les victimes ayant subi ces violences sur leur lieu de travail que celles ayant été victimes dans un autre lieu. *Actuel|HSE le 27/11/2018*



Nouveautés INRS

Brochures

[ED 6307](#) : Amiante. Aéraulique des chantiers d'amiante sous confinement (annule et remplace ND 2137)

[ED 6317](#) : Mal de dos au travail : Les clés d'une prévention efficace

[ED 6318](#) : Prévenir le mal de dos dans le secteur de la collecte et du tri des déchets

[ED 6319](#) : Prévenir le mal de dos dans le secteur de l'aide et des soins à la personne

[ED 6320](#) : Prévenir le mal de dos dans le secteur du commerce

[ED 6321](#) : Prévenir le mal de dos dans le secteur du transport et de la logistique

[ED 6322](#) : Prévenir le mal de dos dans le secteur du bâtiment

[ED 6333](#) : Le cadre vert pour prendre en charge un salarié lombalgique

Nouvelles éditions (annulent et remplacent les éditions précédentes)

[ED 828](#) : Principales vérifications périodiques

[ED 927](#) : Presses plieuses hydrauliques pour le travail à froid des métaux. Amélioration de la sécurité sur les machines en service dans le cadre de leur rénovation

[ED 6105](#) : Ponts roulants. Manuel de sécurité

Animations : [Anim-159](#) : Le risque incendie en entreprise

Abandons

ED 4203 : Les effets des rayonnements non ionisants sur l'homme - Champs électromagnétiques (ce document ainsi que celui ci-dessous seront remplacés en 2019 par la brochure ED 4350)

ED 4215 : Les mécanismes d'interaction avec le corps humain. Champs électromagnétiques

ED 6025 : L'activité de nettoyage à sec (document remplacé par [ED 6308](#))

Des outils pour sensibiliser les apprentis et les nouveaux embauchés : TutoPrév'.

- **TutoPrév' accueil** est destiné aux tuteurs, supérieurs hiérarchiques, maîtres d'apprentissage qui accueillent un nouvel embauché, ce dispositif permet de vérifier quels sont les acquis du nouvel embauché en matière de santé et sécurité au travail et à repérer les connaissances complémentaires qui lui seront nécessaires. Il s'appuie pour cela sur des planches illustrées représentant des situations à risque.
- [La maintenance industrielle \(ED 4337\)](#), 24 pages
- [La réparation automobile \(ED 4456\)](#), 24 pages
- [Le BTP \(ED 4455\)](#), 23 pages
- [La logistique \(ED 4439\)](#), 23 pages
- [Le transport routier de marchandises \(ED 4461\)](#), 28 pages
- [L'aide à la personne \(ED 4463\)](#), 25 pages
- [Les métiers de l'énergie et du bâtiment \(ED 4464\)](#), 20 pages

- **TutoPrév' Pédagogie** : Cet outil s'adresse aux enseignants de lycée professionnel ou de CFA (Centres de Formation d'Apprentis). Il est découpé en 2 parties : Des ressources pédagogiques avec, essentiellement, des fiches de risques et des supports d'observation pour aider le lycéen ou l'apprenti à repérer les situations à risque en entreprise.
- [La maintenance industrielle \(ED 4338\)](#), 92 pages
- [La réparation automobile \(ED 4462\)](#), 100 pages
- [Le BTP \(ED 4459\)](#), 100 pages
- [La logistique \(ED 4460\)](#), 92 pages
- [Le transport routier de marchandises \(ED 4465\)](#), 96 pages
- [L'aide à la personne \(ED 4466\)](#), 87 pages

Congrès, colloques, conférences

Journées Société de Médecine et de Santé au Travail de l'Ouest (SMSTO) La Baule, 11 et 12 octobre 2018 sur le thème « La toxicologie en santé au travail » :

- [Accéder aux présentations](#) (Tout en bas de la page !)

Retour sur le colloque « Substances dangereuses : les risques se dévoilent » par la Direccte NA, 11/10/2018 : Près de 300 personnes y ont participé dont 36% issues du monde de l'entreprise, en particulier des TPE - PME. Le colloque a permis de démontrer tout l'intérêt à agir et à prévenir l'exposition aux risques chimiques. Suite au sondage réalisé auprès des participants à l'issue du colloque, il est apparu que 95% des personnes interrogées ont déclaré avoir été convaincues de la nécessité de renforcer au sein de leur entreprise les mesures de santé et de sécurité pour mieux prévenir le risque chimique. *Direccte NA le 05/11/2018.*

"Santé mentale et travail : quels enjeux, quelles solutions ?" Le 6 novembre dernier au centre Pierre Cointreau à Angers, s'est tenu le colloque « Santé mentale et travail : quels enjeux, quelles solutions ? », organisé par l'ARS en partenariat avec l'ARCMSA et la DIRECCTE.

- [Accéder aux présentations](#)

Journée de l'inspection médicale du travail de la DIRECCTE Hauts-de-France, 8 novembre 2018, Arras. Destinée en priorité aux médecins -mais ouverte également aux autres professionnels des services de santé au travail (SST), cette journée a réuni plus de 100 médecins du travail (infirmiers, intervenants en prévention des risques professionnels, assistants...) et avait pour thèmes les risques liés aux nanomatériaux, les RPS et le dialogue social.

- [Retrouvez toutes les présentations](#) y compris celle du Dr Nadine Renaudie médecin inspecteur DIRECCTE NA : *Suivi individuel et protection des travailleurs potentiellement exposés aux nanomatériaux.*

Communications de la Société de médecine du travail de Marseille, 20/11/2018.

- Perturbateurs endocriniens Mythes et réalités
- Prévention des risques reprotoxiques environnementaux en période pré-conceptionnelle et au cours de la grossesse
- Communiquer par le rire avec les chefs d'entreprises
- Recommandations CV sur la prise en charge des dyslipidémies et Intérêt de l'épreuve d'effort chez le sportif amateur
- Exposition au risque chimique plomb et arsenic d'agent de sécurité
- [Accéder aux communications.](#)

Attention à la chute.....

Le ministère du Travail, l'OPPBT, la CNAMTS, la CNRACL et la MSA s'associent pour sensibiliser les professionnels et les particuliers aux risques du travail en hauteur. Pour accompagner les entreprises, le site chutesdehauteur.com propose une offre complète de documents et d'outils pratiques. Belle initiative quand on voit ce qu'on voit !!

Alors ? On en parle du risque du travail en hauteur ? (Ctrl+clic sur la photo)

